



Organisation
internationale
du Travail

Rapport d'avancement – SÉNÉGAL

01/11/2020 – 31/12/2022

BATIR DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE
ROBUSTES POUR COUVRIR LES TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE
INFORMELLE ET LEURS FAMILLES, FACILITER LEUR ACCÈS AUX
SOINS DE SANTÉ ET LEUR PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DÉFIS DE
DEMAIN

Code du projet (GLO/20/29/BEL)



Belgique

partenaire du développement

31 décembre 2022

Donateur: Belgique
Unité Administrative: Département de protection sociale du BIT (SOCPRO)

Titre du projet:	BATIR DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE ROBUSTES POUR COUVRIR LES TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET LEURS FAMILLES, FACILITER LEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET LEUR PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN
Type de rapport:	Rapport final
Période considérée:	Novembre 2020 à décembre 2022

Liens:

Résultat stratégique: Résultat 8: Une protection sociale complète et durable pour tous.

Résultat du PPTD : Protection sociale étendue aux travailleurs(ses) non couvert(e)s de l'informel urbain et rural d'ici à 2022.

Objectifs de Développement Durable: Objectif 1.3 - Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
Objectif 3.8 - Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
Objectif 8.5 - D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
Objectif 10.4 - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Élaboration et révision

Rapport élaboré par: Dame Diaw, 20/01/2023
Rapport révisé par: Dramane Batchabi, 26/01/2023

► Programme-phare mondial de l’OIT pour la mise en place de socles de protection sociale pour tous

Rapport final 2020-22 – Sénégal

1. Contexte du pays

Le Sénégal a ratifié la Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (No.102), la Convention sur la protection de la maternité, 2000 (No. 183) et la Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 (No. 121). Cependant, le régime de sécurité sociale reste encore arrimé au salariat et exclut d’office les travailleurs de l’économie informelle, y compris les travailleurs indépendants (à leur propre compte). L’économie informelle au Sénégal, loin d’être une situation transitoire, regroupe près de 60% des emplois non agricoles et contribue à hauteur de 55% au PIB. Pourtant, les travailleurs de l’économie informelle exercent leurs activités dans des conditions précaires. Il s’agit d’une population très peu répertoriée, dispersée, vulnérable et sans protection vis-à-vis des risques qui se matérialisent tout au long de la vie (maladie, maternité, prise en charge des enfants, chômage, accidents du travail, handicap, décès du/de la chef(fe) de famille et vieillesse). Les travailleurs de l’économie informelle, et les femmes en particulier, héritent souvent des conditions de travail et des emplois les plus dangereux. Le taux d’accidents du travail et de maladies professionnelles est beaucoup plus élevé dans les petites entreprises que dans les grandes et, même en l’absence de données précises, la prépondérance des petites entreprises et l’inobservation des règles élémentaires de santé et sécurité au travail indiquent en soi un risque accru dans le secteur informel.

En 2015, le Sénégal a lancé un programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) dont l’un des objectifs était de toucher également les travailleurs non-couverts par les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM). Le dispositif de CMU s’appuie sur un réseau de mutuelles de santé au niveau communautaire. La cotisation à ces mutuelles communautaires est subventionnée à 50% par l’Etat. Cependant, en dépit des efforts financiers du gouvernement et des partenaires au développement, le taux de pénétration globale de l’assurance maladie demeure modeste et fragile (49,3%) avec une grande majorité des bénéficiaires provenant du Programme national de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF), de la Carte d’Egalité des Chances (CEC) et des programmes de gratuité en santé. La qualité des services offerts par la CMU reste encore insuffisante et expliquerait, en partie, le faible taux des adhésions volontaires, notamment parmi les acteurs de l’économie informelle.

Depuis 2013, plusieurs études ont été réalisées dans le cadre de la faisabilité du régime simplifié portant sur la conception d’un paquet de protection sociale répondant aux besoins prioritaires des travailleurs de l’économie informelle, les paramètres techniques de ces différentes branches, le cadre législatif et réglementaire du régime, les articulations possibles entre la branche santé du régime et la CMU, etc. La mise en place de ce régime s’appuie sur la forte volonté de l’Etat du Sénégal, exprimée à travers ses différents instruments politiques économiques (Plan Sénégal Emergent 2019-35) et sectoriels (Stratégie Nationale de Protection Sociale 2016-35, Programme Pays de Promotion du Travail Décent), réaffirmée par le Président de la République lors de la conférence sociale en 2017 et traduite par la refonte en cours du code unique de sécurité sociale intégrant les dispositifs législatifs et réglementaires du régime simplifié. La revue globale du système de protection sociale menée par

la Délégation nationale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN), avec l'appui de l'OIT et de l'Union européenne, en 2019, a mis en évidence le besoin de construire un socle de garanties de protection sociale visant les personnes en âge de travailler dans l'économie informelle et rurale. Par ailleurs, les travaux en cours pour la refonte des textes de sécurité sociale en un code unique, et son adoption prochaine, vont permettre de légiférer le cadre juridique et l'inclusion des travailleurs indépendants et des travailleurs de l'économie informelle dans les dispositifs de sécurité sociale du Sénégal.

Entre novembre 2020 et décembre 2022, le projet s'est principalement consacré à appuyer le Gouvernement du Sénégal à déterminer les paramètres techniques et institutionnels du nouveau Régime simplifié de sécurité sociale destiné aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle (RSPC), ainsi qu'à concevoir et à opérationnaliser la branche santé de ce régime à travers la mise en place de la nouvelle Mutuelle Sociale Nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS). Le projet s'est aussi investi dans le renforcement des capacités des institutions nationales en charge de la protection sociale et à la sensibilisation/communication auprès des artisans pour promouvoir leur adhésion au RSPC. Ceci s'est déroulé parallèlement à la mise en place de la plateforme (cadre) de pilotage de la réforme visant l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Sénégal. Un plan et une stratégie de communication sociale ont également été élaborés pour accompagner le pilotage et la mise en œuvre du RSPC. La MSNAS, responsable pour l'extension de la protection sociale en santé aux artisans, compte actuellement 8,000 adhésions. Le projet a également contribué à l'élaboration et l'adoption du Code Unique de Sécurité Sociale, notamment en assurant l'intégration du cadre institutionnel de mise en œuvre de la branche santé du RSPC.

2. Rapport d'avancement

Résultat 1: Les pays disposent des informations et capacités nécessaires pour définir le cadre politique, l'architecture et les paramètres de systèmes de protection sociale et de couverture de santé durables, résistants aux chocs sécuritaires, sanitaires et climatiques, et inclusifs notamment par des solutions pour étendre la couverture aux travailleurs de l'économie informelle.

Au Sénégal, la majorité des jalons fixés durant le temps de réalisation du projet ont été atteints. En ce qui concerne les paramètres techniques et institutionnels de la branche santé du RSPC ont été validés par les acteurs nationaux à travers l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la MSNAS (indicateurs 3.1.1 et 3.1.2). Il a été organisé également une tournée nationale de conventionnement avec les prestataires de soins en vue du démarrage des prestations. Les procédures d'affiliation et de paiement des cotisations sont élaborées et validées par le comité technique de pilotage. Une capitalisation de la phase pilote de mise en œuvre de la branche santé du régime simplifié pour guider la mise à l'échelle a été réalisée (indicateur 3.1.6). Le manuel de procédures administratives et financières a été élaboré et validé (indicateur 3.2.1).

Résultat spécifique: Les parties prenantes disposent des informations nécessaires et de capacités renforcées pour consolider les arrangements juridiques et institutionnels de la branche santé du régime simplifié, notamment son articulation avec l'assurance maladie universelle, et procéder à l'évaluation de la phase pilote pour faciliter un passage à l'échelle.

SN. 1.1 Les paramètres techniques de la branche santé du régime simplifié sont testés et ajustés et ses arrangements institutionnels définis, et permettent le passage à l'échelle à l'ensemble des travailleurs de l'économie informelle.

Les [statuts](#) et le [règlement intérieur](#) de la mutuelle de santé ont été rédigés et adoptés en vue de permettre le démarrage de la branche santé. La base de données initiale des adhérents est mise en place. En outre, [un cadre stratégique de pilotage](#) a été constitué sous la direction du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions devant accompagner la réforme d'extension de la protection sociale à l'économie informelle. Le Comité a été mis à niveau sur les avancées du projet en octobre 2021. Dans le cadre opérationnel, le prototype des cartes de bénéficiaires a été développé pour l'identification en cas de prestation. Une tournée nationale d'information et de communication a également été organisée. Cette tournée avait aussi permis de signer des conventions avec les prestataires de soins dans les 14 régions du Sénégal. Lors de la tournée dans la région de Dakar, les outils de communication ont été produits et distribués. Pour une meilleure appropriation des résultats du projet, un document de capitalisation a été réalisé pour l'extension à un autre secteur de l'économie informelle et aux autres branches.

Les paramètres ajustés de la branche santé du Régime simplifié ont été validés par le Comité de Pilotage et par le Comité Tripartite dans le projet de Code Unique de Sécurité Sociale.

SN 1.2. Les arrangements institutionnels ainsi que les capacités des parties prenantes et des personnels techniques sont renforcés pour une mise en oeuvre effective de la branche santé et des propositions d'extension et de conciliations opérationnelles vers d'autres branches du régime simplifié.

Dans le cadre de la mise en place de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS), un premier atelier s'est tenu en mai 2021, visant à faire l'évaluation de la vente des cartes d'adhésion et à préparer l'Assemblée Générale constitutive de la dite mutuelle. Cet atelier a permis de présenter, de réviser et de valider les [statuts](#) et le [règlement intérieur](#) de la mutuelle, et donc la partie réglementaire et institutionnelle devant permettre le démarrage à titre pilote de la branche santé du régime simplifié. La [constitution d'une base de données](#) des adhérents a ensuite pris place entre juin et juillet. Les mois de juillet à septembre ont été consacrés à l'élaboration d'un [manuel de procédures administratives et financières](#) et des outils de gestion de la MSNAS.



Atelier d'évaluation de la vente des tickets d'adhésion et de préparation de l'AGC de la MSNAS, 5 - 6 mai 2021, Dakar.

Après deux renvois des dates (juillet et septembre) retenues pour l'organisation de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de la MSNAS dans la région de Dakar pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, qu'un comité de suivi des activités préparatoires de l'AGC est a été mis en place pour voir à explorer les possibilités de la délocaliser dans une autre région du Sénégal. C'est à la suite d'une mission de prospection réalisée par ce comité de suivi que la région de Thiès a été retenue pour abriter [l'AGC de la MSNAS](#) qui s'est tenue le 02 octobre 2021.



Assemblée générale constitutive de la MSNAS, Thiès, le 2 octobre 2021.



Le mois d'octobre a également été consacré à la mise en place du cadre stratégique de pilotage du projet et l'adoption d'une feuille de route pour la phase pilote du RSPC, à travers la mise en place du [Comité tripartite de pilotage de la réforme « Accès de l'économie informelle à la protection sociale : le Régime Simplifié pour les Petits Contribuables \(RSPC\) »](#) et sa constitution officielle [lors d'un atelier les 25 et 26 octobre.](#)



Atelier de mise en place du comité de pilotage, Saly, les 25 et 26 d'octobre 2022.

En résumé, la Mutuelle Sociale Nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS) a été créée et a tenu son [Assemblée générale constitutive](#) début octobre 2021. Le [manuel de procédures et les outils de gestion](#) ont été élaborés par la suite et une formation du Comité d'Administration de la Mutuelle a été organisée par le projet. En 2022, le projet a organisé deux ateliers de formation des acteurs nationaux à savoir :

- [Formation des membres du Conseil d'Administration et de l'organe de contrôle](#). Cette formation portait sur la gestion administrative, financière et comptable mais également a permis de présenter et valider le manuel de procédures administratives, financières et le plan de communication.
- [Formation des agents de l'Unité de Gestion Technique \(UTG\) et des points focaux régionaux](#). Lors de cette formation, les trois agents recrutés de l'UTG et les 14 points focaux désignés par les Chambres de Métiers ont été formés afin qu'ils puissent bien remplir leurs fonctions mais aussi mieux s'imprégner du contexte, des procédures de la mise en place de la MSNAS.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la branche santé du Régime simplifié a été validé par le Comité de Pilotage et le Comité Tripartite dans le projet de Code Unique de Sécurité Sociale. La Mutuelle Nationale Sociale des Artisans du Sénégal a reçu son récépissé de dépôt lui permettant de mener ses activités en conformité avec son statut.

Résultat 2: Les acteurs techniques et institutionnels ont les capacités nécessaires pour le déploiement de systèmes de protection sociale inclusifs, grâce à un appui technique au niveau national et le renforcement de structures d'appui au niveau régional et global.

Le cahier des charges pour le développement du système est élaboré et validé par le COPIL (indicateur 6.1.1). Ce même produit a été utilisé pour l'organisation d'une session de formation pour le compte des agents de l'unité technique de gestion de la mutuelle recrutés dans le cadre de la contribution de

la GIZ (indicateur 6.1.3). En outre, cette rubrique a permis à l'organisation de la seconde rencontre du COPIIL pour la validation des documents stratégiques. Enfin, une stratégie de communication pour accompagner la mise en œuvre du RSPC a été élaborée et validée (indicateur 6.2.1). Dans le cadre de préparation de l'extension du RSPC à d'autres secteurs de l'économie informelle, une étude d'identification des secteurs prioritaires et un diagnostic organisationnel des différents acteurs et leurs OP représentatives a été réalisée (6.2.3). Un atelier de renforcement des connaissances en protection sociale, notamment en assurance maladie de 33 organisations professionnelles, a été organisé (indicateur 6.2.5).

Pour une meilleure intégration du genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du RSPC, une collaboration avec ONU Femmes et le projet EC-DEVCO du BIT a été engagée. Cette collaboration a abouti à une évaluation des besoins spécifiques, un audit genre du régime et une série de recommandations opérationnelles pour rendre celui-ci plus sensible au genre. Ces recommandations font l'objet d'un examen approfondi, toujours en partenariat avec ONU Femmes, et sous la direction du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions. Toujours dans ce même ordre d'idée, une collaboration avec le projet PROMEFI a permis de réaliser trois études importantes sur la mise en œuvre du RSPC et le bon développement de la mutuelle sociale. La première étude concernait les mesures incitatives à l'adhésion du RSPC et les deux autres portaient sur la détermination des paramètres techniques des branches de la vieillesse, AT/MP et maternité. Ces études sont réalisées dans le cadre de la préparation de l'extension verticale du RSPC. Pour ce qui est de l'extension vers d'autres secteurs (extension horizontale) de l'économie informelle, une étude d'identification des autres secteurs prioritaires devant suivre celui de l'artisanat dans le cadre de la mise en œuvre du RSPC a été réalisée en décembre 2021. Cette étude procédait également à un diagnostic organisationnel des acteurs et de leurs organisations professionnelles de d'autres secteurs. Les conclusions de cette étude ont identifié le secteur du commerce suivi du transport comme secteurs prioritaires pour l'extension de la protection sociale à l'économie informelle.

Résultat spécifique : Les capacités des acteurs techniques et de gouvernance sont renforcées et les acteurs disposent des compétences et des moyens pour entamer le déploiement de la branche santé du régime simplifié avec notamment la mise en place du cadre institutionnel pour travailler avec les organisations professionnelles (communication et marketing social, délégations de certaines fonctions de gestion, entre autres).

SN 2.1. La branche santé du régime simplifié dispose d'un système d'information de gestion interopérable ou compatible avec la plateforme Oracle en développement entre la CSS et l'IPRES, et d'un tableau de bord des indicateurs clés de l'assurance sociale permettant le suivi continu et l'évaluation périodique des performances.

Le cahier des charges pour le développement d'un système d'information et de gestion pour la mise en œuvre du RSPC a été développé au mois de mai 2022. La mise en œuvre efficace du RSPC repose sur l'utilisation d'un système d'information et de gestion performant permettant à la fois la gestion des opérations au niveau des mutuelles sociales mais aussi une interopérabilité avec les systèmes d'information des institutions de sécurité sociale chargées de la délivrance des prestations aux bénéficiaires. Ce cahier des charges a permis de définir : les spécifications techniques, l'architecture, l'interopérabilité des dispositifs liés au réseau et à la sécurité du système d'information à mettre en place pour le RSPC.

Toujours dans le cadre de l'opérationnalisation de la mutuelle nationale sociale des artisans, un prototype de la carte bénéficiaire a été développé et validé par le comité de pilotage du RSPC. Cette carte a été conçue en partant des éléments de la base de données des adhérents mais aussi de la spécification du SIG qui est en cours d'être mis en place.



Un atelier de mise à niveau mise à jour sur les activités réalisées, de validation des documents stratégiques et de revue de la feuille de route de la mise en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du RSCP a été organisé. Lors de cet atelier, le cadre de suivi de la réforme (réalisations, contraintes, recommandations, et perspectives du projet), le rapport sur l'étude des secteurs prioritaires et du diagnostic organisationnel des acteurs et des organisations professionnelles ont été présentés et validés par le comité de pilotage. Il a été également présenté l'application « LAMP » qui a été retenue pour être le SIG du RSCP. Cette application répond aux critères définis dans le cahier des charges pour le développement du SIG du RSCP. Cet atelier s'est déroulé du 19 au 20 septembre 2022 et a regroupé l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre du RSCP.

Cet atelier a été suivi d'un autre atelier organisé avec l'appui des projet PROMEEFI et EC-DEVCO pour la présentation des études de paramétrage technique d'articulation du RSCP avec les IPRES pour la branche vieillesse et la CSS pour les branches AT/MP et maternité. L'objectif de cet atelier a été de partager les résultats au public concerné et de recueillir ses contributions en vue d'améliorer et de finaliser les rapports, et d'arrêter les paramètres techniques et financiers des branches du RSCP sur base d'un consensus large.



Atelier COPIL du 19 au 20 septembre 2022 à Saly.

En résumé :

- Le cahier des charges pour le développement d'un système d'information de gestion (SIG) a été élaboré et le processus de recrutement d'un prestataire pour la mise en place du SIG est en cours. Le comité technique de pilotage du RSPC a entamé des discussions avec un prestataire pour la sélection de l'acquisition du SIG.
- Le tableau de bord des indicateurs clés de l'assurance sociale est disponible et validé par le Comité technique pilotage de mise en place de la Mutuelle Sociale Nationale des Artisans du Sénégal.
- Dans le cadre de la préparation de l'extension du RSPC aux autres branches, notamment la vieillesse, les AT/MP et la maternité, des études de paramétrages ont été réalisées.

SN 2.2. Une stratégie de communication et de marketing social ainsi que des mesures d'accompagnement appuient la mise en oeuvre du régime et préparent sa mise à l'échelle progressive au sein de l'économie informelle.

En parallèle aux réalisations déjà mentionnées, le projet a contribué à l'élaboration d'une [stratégie de communication](#) visant à accompagner le pilotage et puis la mise à l'échelle du RSPC. Cette stratégie, s'adressant aux bénéficiaires du régime ainsi qu'à ses parties prenantes institutionnelles et techniques, vise à améliorer la compréhension du RSPC et de la protection sociale par les cibles, favoriser leur adhésion et/ou leur engagement dans les travaux en cours, tout en rehaussant la visibilité des actions entreprises et du rôle du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, du BIT et de la Belgique dans leur mise en œuvre. La stratégie a été restituée et validée lors de l'atelier de mise en place du comité de pilotage le 26 octobre 2021.

Le projet a également appuyé la conception d'outils de communication et de visibilité, conformément à la stratégie de communication déjà élaborée, afin de veiller à ce que les bénéficiaires soient sensibilisés sur l'importance du RSPC, les avantages de la mutuelle, son fonctionnement, les conditions pour y adhérer, comment cotiser, etc. Dans ce cadre, il a été conçu des outils physiques (affiches, dépliants, flyers, Kakémonos, tee-shirts et casquettes), digitaux (bannière électronique à passer sur Facebook, Instagram..., clés USB) et d'audio-visuels (spot TV et radio, vidéo...).

Le BIT, en partenariat avec la Direction de la protection sociale du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions et la Direction de l'Artisanat, a facilité l'organisation d'une tournée nationale dans les 14 régions du Sénégal en vue de la signature des accords de convention avec les prestataires de soins et organisation de séances d'information des comités régionaux sur la mise en place de la MSNAS. La tournée s'est déroulée en 4 axes (Nord, Sud, Sud-Est et Centre). Dans chaque région, la mission a : 1/rencontré le gouverneur, 2/ organisé une rencontre de sensibilisation et de communication avec les acteurs de la santé (publics et privés), partage de la convention suivi de discussion, 3/ échangé avec les responsables des OPA de la région sur l'évolution de la mise en place de la mutuelle et des prochaines étapes. Vu le nombre très important de conventions à signer, des signatures symboliques ont été faites et pour les autres, la DPS a collaboré avec l'Alliance du Secteur Privé de la Santé (ASPS). Cette structure est chargée de signer avec l'ensemble de ses membres mais aussi avec les structures publiques de santé. Cette activité s'est déroulée durant les mois de juin à aout 2022.



Etape région de Dakar de la tournée nationale de conventionnement, de sensibilisation et de communication.

Le projet a également renforcé les capacités des unités de gestion technique et de contrôle de la MSNAS en matière de gestion pour la mise en place effective de la MSNAS. Des ateliers de formation ont également été organisés pour les Organisations Professionnelles des Artisans (OPA) en protection sociale, notamment en assurance maladie et en technique de sensibilisation et de plaidoyer.

Renforcement des capacités des membres du Conseil d'administration (CA) et du Comité de contrôle (CC) de la MSNAS :

Après un an de fonctionnement et la réalisation de plusieurs activités, il est alors nécessaire de les réunir pour préparer d'importantes activités, notamment l'élaboration d'un plan de développement, dégager les priorités d'action en cohérence avec la feuille de route définie par le comité de cadrage stratégique du RSPC. Cet atelier a été organisé les 4 et 5 octobre 2022 dans la région de St Louis. Il a vu la participation des 31 membres du CA et des 5 membres du CC. Le CA a validé la feuille de route et le prototype de la carte bénéficiaire. Une présentation de l'état des lieux de la mise en place de la mutuelle a été faite et les prochaines étapes ont été également validées. Les participants ont été renforcés en technique de sensibilisation et de communication.

Renforcement des capacités des agents de l'Unité de Gestion technique (UTG) et des points focaux régionaux de la MSNAS :



Au mois de juin 2022, l'équipe de l'unité technique et de gestion a été recruté et installée dans leurs bureaux au niveau de la Direction de l'artisanat. En plus des agents nationaux recrutés, des agents techniques régionaux sont également choisis pour un meilleur ancrage de la mutuelle sur le plan national. Les capacités des agents de l'UTG et des points focaux régionaux ont été renforcées afin qu'ils puissent bien remplir leurs fonctions mais aussi mieux s'imprégner du contexte, des procédures de la mise en place de la MSNAS. La formation s'est déroulée du 29 au 01^{er} octobre 2022 à Saly et a porté sur le cadre stratégique du RSPC, les généralités sur la protection sociale et caractéristiques des mutuelles sociales, la gestion administrative et financière, la technique (des affiliations, des cotisations et des prestations), sur l'approche genre du RSPC et enfin sur les techniques de sensibilisation et de communication.

Renforcement des capacités des responsables des Organisations Professionnelles d'Artisans :



Du 09 au 11 novembre 2022 à Kaolack, un atelier de formation de renforcement des capacités des responsables des Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) en protection sociale, notamment en assurance maladie et en technique de sensibilisation, a été organisé. Au total, 33 responsables d'OPA ont pris part à la formation qui a traité sur la généralité de la protection sociale (ce qu'est la protection sociale, la différence entre la protection sociale et la sécurité sociale, les prestation et services inclus dans la protection sociale, le socle national de la protection sociale, comment étendre la protection sociale et comment financer la protection sociale). Une session sur le renforcement des capacités en techniques de sensibilisation et communication a été également développée.

En résumé :

- Un [plan et une stratégie de communication](#) ont été élaborés, puis validés par le cadre stratégique de pilotage du projet, en vue d'appuyer le pilotage et l'extension du RSPC.
- Conformément à la stratégie et plan de communication, [l'ensemble des outils de communication physique, audio-visuels et digitaux](#) ont été conçus en vue de l'information et de la sensibilisation des artisans dans le cadre de mise en œuvre de la phase pilote du RSPC. Certains de ses outils ont été développés et utilisés lors de la tournée nationale de sensibilisation et de communication.
- Un [diagnostic opérationnel](#) des organisations professionnelles a également été réalisé en vue d'identifier les Organisations professionnelles (OP) à même de jouer un rôle de capacitation et de sensibilisation de leurs membres sur l'assurance-santé. Les résultats du diagnostic ont conduit à retenir le secteur du commerce pour l'extension du RSPC à l'économie informelle.
- Au titre de renforcement des capacités, il a été organisé un atelier de [formation pour le compte des responsables des OPA](#) en protection sociale notamment en assurance maladie et en technique de sensibilisation. Cette formation a regroupé au total 33 responsables d'OPA.

3. Collaboration et partenariats

Au Sénégal, plusieurs entretiens avec les acteurs nationaux, ainsi qu'un atelier de consultation, organisé en février 2021, a permis d'assurer l'adéquation du projet avec les orientations stratégiques gouvernementales (ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les institutions, ministère de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel, l'Agence de couverture maladie universelle et le Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal Emergent) en matière de formalisation de l'économie et d'extension de la protection sociale. La mise en œuvre de ce projet entre dans la continuité des efforts déjà fournis par l'Etat du Sénégal en cette direction. Ainsi, pour renforcer les engagements institutionnels, des réunions périodiques regroupant les parties prenantes opérationnelles (ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, Direction de l'Artisan, L'Agence de la CMU, le BOS/PSE et la MSNAS) sont organisées pour discuter des questions ponctuelles liées à la mise en œuvre du RSPC.

Par ailleurs, des synergies ont été établies entre le projet et deux autres projets d'assistance technique du BIT visant l'extension et la consolidation de la couverture de protection sociale au Sénégal. Premièrement, des ressources ont été mutualisées avec le projet intitulé « Accès universel à la protection sociale et la santé et sécurité au travail à travers le travail formel » financé par la France. Ceci a permis l'élaboration conjointe d'une stratégie et d'un plan de communication visant non seulement le pilotage, mais également la mise à l'échelle du RSPC – et permettra de pérenniser la mise en œuvre de cette stratégie au-delà du présent projet. Deuxièmement, le projet a également contribué, au courant de l'année 2022, en partenariat avec le projet PROMEFI (financé par le gouvernement italien), à la réalisation de deux études sur l'extension de la protection sociale à travers d'autres branches, notamment la vieillesse, les AT/PM et la maternité.

Troisièmement, une synergie a également été établie avec le projet EC-INTPA « Synergies entre protection sociale et gestion des finances publiques », financé par l'Union Européenne, notamment sur l'identification des capacités contributives des travailleurs de l'économie informelle pour la protection sociale. Cette étude contribuera à la mise en œuvre ainsi qu'à la mise à l'échelle du RSPC à travers une meilleure détermination des paramètres financiers du Régime. En même temps, la mise en œuvre du RSPC permettra d'accroître l'espace fiscal pour la protection sociale au Sénégal en augmentant le nombre de contribuables et donc le volume des recettes sociales.

Le projet a également pu bénéficier d'un partenariat avec ONU Femmes dans le cadre d'une étude sur la prise en compte du genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du RSPC. Des recommandations opérationnelles ont été tirées des résultats d'analyse, dont la mise en œuvre est en cours d'étude et bénéficiera également de l'appui conjoint du BIT et d'ONU Femmes.

Dernièrement, la GIZ est venue en appui à l'extension de la protection sociale au Sénégal à la fin 2022 et complète les contributions de la Belgique afin d'augmenter l'impact des résultats.

4. Principaux problèmes et mesures correctives

Au Sénégal, la situation sanitaire et les mesures restrictives liées à la pandémie de COVID-19 ont été les causes principales des deux renvois de l'organisation de l'Assemblée générale constitutive de la MSNAS. En effet, pendant la période de juillet à septembre 2022, tous les événements et manifestations étaient interdits par le préfet de la région de Dakar. Pour contourner la situation, le Comité de suivi des activités préparatives de l'AGC a décidé de la délocaliser dans une autre région.

Pour cela, la stratégie a consisté à organiser des assemblées régionales sous la supervision des gouverneurs de région. À la suite des assemblées générales régionales, il fallait trouver une région pour abriter l'AGC. Le comité a alors porté le choix sur deux régions Kaolack et Thiès. Finalement, c'est la région de Thiès qui offrait le plus de potentiel et qui a été sélectionnée.

Une certaine inquiétude par rapport à la durée du projet a été soulignée par les acteurs nationaux lors de l'atelier de consultation tenus en 2021. En effet, la période de mise en œuvre initiale de 15 mois s'est avéré relativement courte compte tenu des ambitions du projet et de la masse d'acteurs impliqués. Pour parer à cette contrainte, le projet a bénéficié des synergies avec deux autres interventions du BIT visant, d'une part, la consolidation du RSPC et la mise en place de branches additionnelles, et d'autres part, le pilotage et déploiement du RSPC avec l'enrôlement de filières spécifiques, telles que les chaînes de valeurs agricoles et le recyclage. La mise en œuvre de la réforme du RSPC a vu l'accompagnement de la GIZ qui a appuyé la réalisation de certaines activités non prévues, notamment l'organisation d'un atelier d'opérationnalisation des mesures incitatives pour l'adhésion des agents de l'économie informelle au RSPC.

Des contraintes de temps ont été enregistrées lors de la mise en œuvre des activités du projet au Sénégal développés sous le lead du ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions en partenariat avec le ministère de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel et d'autres acteurs clés, comme les CA de la mutuelle et les chambres de métiers. Ces contraintes sont principalement liées au fait qu'il n'a pas toujours été facile de s'accorder à chaque fois sur les dates de réalisation des activités à cause des planifications qui ne se regroupent pas souvent. C'est pour régler ce problème que des rencontres hebdomadaires (tous les mardis) ont été instituées en 2022. Par ailleurs, l'articulation entre (1) la mutuelle sociale des artisans mis en place pour l'opérationnalisation du Régime simplifié de sécurité sociale et (2) les mutuelles communautaires impliquées dans la Couverture Maladie Universelle, a fait l'objet d'une attention particulière pour éviter des duplications et des conflits sur le terrain. À cet effet, l'étude sur l'articulation entre le Régime simplifié de sécurité sociale et la Couverture Maladie Universelle a été capitalisée.

L'évaluation à mi-parcours du projet a été réalisée en décembre 2021. Une équipe de deux consultants basés au Sénégal et au Burkina Faso a procédé à une revue des documents clés relatifs au projet et conduit des interviews avec les principales parties prenantes. Les conclusions et recommandations de l'évaluation ont été présentées au comité de pilotage du projet au niveau global en mars 2022 et prises en compte dans la mise en place du projet pendant l'année 2022. L'impact des contraintes de temps a été l'un des points évalués lors de l'évaluation à mi-parcours et parmi les recommandations, il a été proposé une extension sans coût du projet de 06 mois.

L'une des contraintes majeures actuelles est la réforme de la CMU qui est en cours. Cette réforme prévoit la suppression de la subvention de l'état pour les mutuelles d'envergure nationale entraînant la non prise en charge du paquet complémentaire. Tout au long du processus de la mise en place de la mutuelle, la communication sur les paramètres techniques a toujours portée sur la prise en charge du paquet minimum garantie (paquet de base et paquet complémentaire subventionné par l'Etat) en relation avec la CMU. Vu la suppression prochaine de la subvention il va falloir trouver une solution pour la prise en charge de ce paquet. Une rencontre entre l'ANACMU et les acteurs de la mise en œuvre du RSPC est prévue en début d'année 2023 pour trouver une solution.

5. Résumé et perspectives

Au Sénégal, la période de mars 2021 à décembre 2022 a permis d'aller vers l'effectivité de la Mutuelle Sociale Nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS). Pour cette effectivité, il ne reste que le lancement des cotisations et le démarrage des prestations de soins. Cette mutuelle est un élément clé dans l'opérationnalisation du RSPC, et gèrera pour le compte du RSPC une partie des fonctions administratives telles que les affiliations, le paiement des cotisations et l'éducation des membres. Les documents, le cadre portant sur la création de la mutuelle sociale (le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, les statuts et le règlement Intérieur, le manuel de procédure) et la base de données des adhérents, sont disponibles. La mutuelle dispose du récépissé de dépôt d'agrément depuis avril 2022 lui permettant de mener ses activités notamment l'ouverture d'un compte bancaire, la perception des droits d'adhésion et de cotisation, de signer les conventions avec les prestataires de soins et la prise en charge médicale des bénéficiaires. Ce récépissé peut faire valoir en attendant la notification de l'arrêté du Ministère accordant l'agrément.